



Dans un contexte dégradé, TRAQUEUR enregistre une baisse limitée de son activité et finalise sa restructuration

Saint-Cloud, le 31 juillet 2009

1^{er} semestre en recul limité dans une conjoncture défavorable

La baisse d'activité du Groupe Traqueur sur le 1^{er} semestre 2009, à périmètre identique par rapport à la même période de 2008, est contenue à **13 %**, le CA s'établissant à **6,64 M€**.

CA en K€	1^{er} Sem 2009	1er Sem 2008	% Variation
Sécurité	4.831	6.302	- 23,3 %
<i>Dont Après-Vol</i>	3.522	5.882	- 40,1 %
<i>Dont Produits Connexes</i>	1.309	420	+ 312 %
Gestion de Flottes	1.808	1.330	+ 35,9 %
Total	6.639	7.632	- 13 %

Une croissance significative de la TELEMATIQUE EMBARQUEE

En dépit de l'allongement des processus d'investissement, l'activité « Gestion de Flottes – Télématique embarquée » affiche une progression soutenue de près de 36 % sous l'effet du déploiement pleinement opérationnel du contrat avec le loueur de longue durée COFIPARC et de la récurrence des revenus générée par le parc installé (plus de 7.400 véhicules de tout type).

Un marché APRES-VOL pour les voitures particulières haut de gamme et les engins de BTP impacté par la conjoncture alors que le segment des 2 roues progresse fortement

Outre la persistance des effets de la mise en place de l'éco pastille (bonus malus) qui a modifié les comportements d'achat au profit de voitures plus économes en rejet de CO2, la dégradation du climat économique a affecté les immatriculations de véhicules premium, ces derniers constituant traditionnellement le cœur de cible de Traqueur.

Afin de préserver leur trésorerie, les concessions ont par ailleurs choisi de ne pas reconstituer au fur et à mesure de leur consommation leur stock de marqueurs, ce qui a amplifié la baisse d'activité liée aux immatriculations en retrait.

Le CA Après-vol dans le BTP s'est également sensiblement replié à l'instar de ce secteur d'activité fortement impacté par la conjoncture.

Globalement, le recul du CA est d'autant plus marqué que juin 2008 avait lui enregistré un niveau record de livraisons lié à des opérations de stockage dans les réseaux, ce qui avait permis de comptabiliser pour ce seul mois, un CA Après-vol d' 1,7 M€.

Le marché des 2 roues nouvellement adressé a connu un démarrage très prometteur et laisse entrevoir de belles perspectives de développement, tant la sinistralité en matière de vol y est forte.

Une activité de DISTRIBUTION en très forte croissance

Les ventes de produits connexes (avertisseurs de radars « Coyote By Traqueur ») ont confirmé la tendance observée en 2008, Traqueur démontrant ainsi sa capacité à ouvrir son réseau de distribution.

Les avertisseurs de radars « Coyote By Traqueur » sont aujourd'hui référencés auprès de 20 marques automobiles.

PERSPECTIVES D'ACTIVITE DU SECOND SEMESTRE 2009

L'activité du Groupe Traqueur, en l'état actuel de la conjoncture économique, devrait bénéficier au cours des prochains mois du/des :

- Restockage progressif de marqueurs chez les concessionnaires ;
- Premiers effets du Plan de relance gouvernemental à destination du BTP ;
- Lancement d'offres spécifiques Après-vol sur des produits d'entrée de gamme chez les constructeurs généralistes ;
- Nouveaux référencements attendus pour l'activité Après vol Motos ;

- Commercialisation d'un nouveau boîtier télématique et d'une version plus riche en fonctionnalités d'E-manager (Gestion de Flottes) ;
- Arrivée en fin d'année du marqueur autonome, produit de rupture technologique, qui permettra d'adresser de nouveaux marchés et de simplifier les processus de pose ;
- Perspectives encourageantes dans les domaines de l'éco conduite et de l'optimisation de la consommation de carburant et du CO2 ;

L'absence de visibilité ne permettant pas toutefois de fournir de prévisions chiffrées.

Traqueur finalise son Plan de Restructuration

Le programme de réduction des charges visant à économiser près de **1,7 M€** en année pleine est entré dans sa dernière phase, conformément au plan de mise en œuvre.

Ses effets, d'ores et déjà sensibles, seront totalement pris en compte à partir de novembre prochain.

Prochain rendez-vous

Publication du résultat net consolidé du 1^{er} semestre 2009 au cours de la seconde quinzaine de septembre (date à préciser ultérieurement)

Le Groupe TRAQUEUR :

Leader français de la détection et de la récupération de véhicules volés, acteur majeur de la télématique embarquée et expert en prévention du risque routier, le Groupe Traqueur est le seul opérateur français à proposer un ensemble de solutions associant les technologies radio VHF, satellitaire GPS et GSM. Ces solutions sont destinées aux particuliers et aux entreprises.

Le Groupe Traqueur bénéficie d'une infrastructure technique propriétaire bâtie depuis 2002 et de deux licences hertziennes ARCEP ; il est par ailleurs référencé auprès des nombreux constructeurs auto et BTP et a noué des partenariats avec de nombreux assureurs, courtiers et assistants (GAN, Groupama, MMA, NOVELIA, THEOREME, SOLLY AZAR, Mondial Assistance, AXA...).

Traqueur intervient en partenariat actif avec les forces de l'ordre depuis 2001.

Traqueur est labellisée « Entreprise Innovante » auprès d'Oséo Anvar. Le Groupe Traqueur est coté sur Alternext Paris de NYSE Euronext depuis le 12 avril 2007 par cotation directe (Code ISIN : FR0004043487, Code Mnémo : ALTRA) et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 14,9 M€.

En 2007, Traqueur s'est vu décerner 5 Prix à l'occasion de la 7e édition du Palmarès Deloitte Technology Fast 50 qui distingue les sociétés high tech ayant connu le plus fort taux de croissance sur les cinq dernières années, dont le 1er Prix National / Prix NYSE Euronext National. Traqueur a à nouveau été lauréat au titre de l'édition 2008.

www.groupetraqueur.fr

Retrouvez tous les communiqués du Groupe Traqueur sur le site www.groupetraqueur.fr
Rubrique « Investisseurs ».

Il est rappelé que :

- l'opération d'admission sur Alternext du Groupe Traqueur n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'alinéa 3 de l'article 211-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers précise que : « [...] la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier » ;
- l'Autorité des Marchés Financiers dans un communiqué de presse du 15 octobre 2007 a précisé les règles relatives aux placements privés sur Alternext.

VOS CONTACTS

GROUPE TRAQUEUR

Marc Verdet - Président du Directoire

Thierry Michaux - Directeur Général Adjoint

01.56.97.70.00

investisseurs@traqueur.fr

Relations presse

Barbara Tron

01.56.97.70.21

Barbara.tron@traqueur.fr